

Prise de rendez-vous en ligne pour déposer plainte !

Les bureaux de police de la Zone de Police des Arches vous ont toujours accueilli.e.s, en fonction d'un horaire établi selon le mode « au tout venant ». Cependant, cet accueil physique d'un inspecteur de quartier dans un bureau de police peut limiter sa disponibilité et sa présence sur le terrain.

En effet, bloquer un policier au bureau « en attente » plutôt que de lui permettre d'aller à la rencontre du citoyen est loin d'être efficient.

La crise sanitaire du Covid-19 a obligé les organisations professionnelles à adopter de nouvelles technologies pour assurer la continuité de leur fonctionnement. La Police, elle aussi, a bien dû et doit toujours faire preuve d'adaptation en la matière.

Selon les chiffres (2019) du SPF Economie, 89,7% des ménages belges disposent d'une connexion internet¹ et 99,7% d'entre eux disposent d'une couverture internet à haut débit fixe².

La Zone de Police a développé son site internet en 2018. De nombreuses informations y sont accessibles ainsi que des liens vers d'autres sites pour répondre au mieux à vos attentes et besoins d'information en termes de sécurité et de prévention.

A partir du 1^{er} octobre 2023, une nouvelle offre de service sera désormais incluse sur notre site : la prise de rendez-vous en ligne en vue de déposer une plainte !

Finis la file d'attente et le stress généré par l'incertitude de temps de prise en charge !

Vous serez maintenant reçu.e de manière plus privilégiée et mieux préparée en fonction du sujet de votre plainte et par un policier spécialisé si besoin !

Sur la page d'accueil du site internet, vous découvrirez et pourrez cliquer sur la vignette « *Déposer une plainte* ». Vous devrez alors choisir le poste de police puis sélectionner une plage-horaire en fonction du sujet de plainte. C'est très convivial et facile à utiliser !

De nouveaux horaires d'accueil sur rendez-vous ont été déterminés à cet effet dans chacun des postes :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Fernelmont	09.00-12.00	16.00-19.00		09.00-12.00		
Assesse	16.00-19.00		09.00-12.00		09.00-12.00	
Ohey		09.00-12.00	09.00-12.00	16.00-19.00		
Gesves	09.00-12.00		16.00-19.00		09.00-12.00	
<i>Andenne</i>	<i>08h00 – 17h00</i>	<i>08h00 – 17h00</i>	<i>09h00 – 18h00</i>	<i>08h00 – 17h00</i>	<i>08h00 – 17h00</i>	<i>08h00 – 12h00</i>

Dans un premier temps, le Commissariat central d'Andenne conservera jusqu'à la fin de cette année un accueil « au tout-venant » selon l'horaire actuel. Un nouvel horaire sera déterminé et communiqué prochainement afin que le système y soit également mis en œuvre dès le 02 janvier 2024.

En cas de difficulté sur le site ou pour tout autre renseignement, il vous sera toujours possible de contacter par téléphone les cinq postes de police pour être accompagné.e.s dans vos démarches par un membre du personnel de la zone de police.

Soucieux de vous recevoir dans des conditions optimales et de vous offrir toujours un meilleur service, nous mettrons tout en œuvre pour que ce changement soit facteur de satisfaction pour toutes et tous.

La zone de police vous remercie pour votre compréhension et pour votre confiance.

¹ <https://economie.fgov.be/fr/themes/line/les-tic-en-belgique/les-tic-en-chiffres>

² <https://economie.fgov.be/fr/themes/line/les-tic-en-belgique/barometre-de-la-societe-de/infrastructures-numeriques-en/internet-haut-debit-en>